

Société Canadienne d'Enregistrement des Animaux ASSOCIATION CANADIENNE DU BISON

Enregistrement d'Animaux

En vigueur le 1 juillet 2010

Veillez ajouter la TVH (13%) à tous droits d'inscription pour ON, N-B, et T-N

Veillez ajouter la TVH (12%) à tous droits d'inscription pour C-B

Veillez ajouter la TVH (15%) à tous droits d'inscription pour N-É

Veillez ajouter la TPS (5%) à tous les honoraires pour les autres provinces

Tous les frais dans cette section appliquent aux animaux dans un troupeau donné au cours d'une année particulière

MEMBRES SEULEMENT - LES NON-MEMBRES NE PEUVENT PAS ENREGISTRER

Enregistrement de Sujets de Souche

1 à 100...(Premier 100 animaux par année)	\$25.00/head
101 à 200.(Deuxième 100 animaux par année)	20.00/head
201 à 300.(Troisième 100 animaux par année).....	15.00/head
301 ou plus.(Quatrième 100 animaux ou plus par année)	10.00/head

LA DATE LIMITE POUR IDENTIFICATION DE SUJETS DE SOUCHE EST LE 31 DECEMBRE, 2004. DANS DES CAS EXCEPTIONNELS, CECI PEUT ETRE CHANGE EN ACCORDANCE AVEC LES PROVISIONS DE LA SECTION 13.

Enregistrement d'Animaux

Sous l'âge de six (6) mois:

1 à 100...(Premier 100 animaux par année)	15.00/head
101 à 200.(Deuxième 100 animaux par année)	12.50/head
201 à 300.(Troisième 100 animaux par année).....	10.00/head
301 ou plus.(Quatrième 100 animaux ou plus par année)	7.50/head

Six (6) mois jusqu'à douze (12) mois:

1 à 100...(Premier 100 animaux par année)	25.00/head
101 à 200.(Deuxième 100 animaux par année)	20.00/head
201 à 300.(Troisième 100 animaux par année).....	15.00/head
301 ou plus.(Quatrième 100 animaux ou plus par année)	10.00/head

Douze (12) mois à dix-huit (18) months:

1 à 100...(Premier 100 animaux par année)	35.00/head
101 à 200.(Deuxième 100 animaux par année)	30.00/head
201 à 300.(Troisième 100 animaux par année).....	25.00/head
301 ou plus.(Quatrième 100 animaux ou plus par année)	20.00/head

Dix-huit (18) mois à vingt-quatre (24) mois:

1 à 100...(Premier 100 animaux par année)	50.00/head
101 à 200.(Deuxième 100 animaux par année)	45.00/head
201 à 300.(Troisième 100 animaux par année).....	40.00/head
301 ou plus.(Quatrième 100 animaux ou plus par année)	35.00/head

Enregistrement d'Animaux Importés \$ 25.00

Tous animaux nés au Canada et âgés plus que vingt-quatre mois ne sera plus éligible pour l'enregistrement après le 31 décembre, 1992

AUTRES TARIFS - MEMBRES ET NON-MEMBRES

Enregistrement d'un nom de troupeau.....	25.00
Enregistrement d'une location d'animal.....	25.00
Enregistrement de lettres de tatouage	25.00
Transfert d'un nom de troupeau.....	25.00
Transfert de propriété.....	25.00
Chaque transfert de propriété en règlement d'une succession, ou là où un père prend un fils en société, ou là où un fils entre en société avec son père, est dissoute et qu'un transfert est fait pour les animaux de la société à un ou plusieurs associés continuant, pourvu que dans aucun cas il n'y ait de considération financière.....	25.00
Epreuve de type sanguin(Les frais pour épreuves de type sanguin doivent être payables et envoyés au bureau de la Société Canadienne du Bison).....	40.00

TOUTES LES REMISES DOIVENT ÊTRE L'ORDRE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'ENREGISTREMENT DES ANIMAUX

. Addresser toute correspondance à la: SOCIÉTÉ CANADIENNE D'ENREGISTREMENT DES ANIMAUX, 2417 HOLLY LANE, OTTAWA, ON K1V 0M7
NE PAS ENVOYER D'ARGENT COMPTANT

Téléphone: (877) 833-7110 ou (613)731-7110 Télécopieur: (613)731-0704 Courriel: clrc@clrc.ca Internet: www.clrc.ca